

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 3 (1900)
Heft: 131

Artikel: Il y a cent ans
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-249931>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

a
Porrentruy

TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction
Pays du dimanche

a
Porrentruy

TÉLÉPHONE

LE PAYS 27^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

27^{me} année LE PAYS

Il y a cent ans

Au milieu des vissitudes de la vie, on aime parfois jeter un coup d'œil en arrière et examiner quelle était la situation à un moment donné. En confrontant ainsi deux époques sous les rapports politiques, religieux et sociaux, on voit que tout n'est pas rose dans ce bas monde, que si parfois la paix, l'ordre et la justice règnent, bien souvent l'ambition des hommes, leur orgueil et les autres mauvais penchants viennent déchainer sur eux la source des plus grands maux. Nous trouvons dans cet examen un puissant encouragement à pratiquer toujours les vertus civiques et privées capables de faire notre bonheur et celui de la société, et c'est ainsi que nous mettons le mieux en pratique l'adage :

« Fais ce que dois, adviens que pourra. »

L'année 1800 s'ouvrit sous d'assez tristes auspices. L'Europe entière était pour ainsi dire en révolution. Déjà l'année précédente le général français Duphot avait péri à Rome dans une émeute qu'il avait provoquée. On avait même osé attenter à la liberté du pape Pie VI qui était mort le 29 août 1799 à l'âge de 80 ans, à Valence en France, tandis qu'on voulait l'amener à Paris pour l'emprisonner. A cette époque une nouvelle coalition, composée de presque toutes les puissances de l'Europe, se formait contre la France. Les armées françaises avaient eu récemment des avantages assez considérables. Schérer avait triomphé dans le Tyrol, Jouber s'était emparé de Turin, et Championnet de Naples. Mais bientôt l'arrivée de Souvarow à la tête des Russes et de l'archiduc Charles à la tête des Autrichiens fit changer les affaires de face. Moreau et Macdonald, qui avaient pris le com-

mandement des troupes françaises, furent contraints de céder du terrain. C'est alors que les cardinaux, profitant de la retraite des Français, s'étaient réunis à Venise et y avaient élu pape le cardinal Chioramonti qui prit le nom de Pie VII. Ceci se passait le 1^{er} décembre 1799.

A cette époque le Directoire français tombait en défaite ; les élections qui avaient eu lieu lui furent peu favorables. Tous ses membres principaux avaient été remplacés peu à peu. La licence et la corruption des meurs étaient à leur comble. Bonaparte, averti par un secret pressentiment qu'il devait avoir une grande influence sur les destinées de sa patrie, avait laissé le commandement de l'armée d'Egypte à Kléber et, sans en avoir rien dit à personne, avait débarqué à Fréjus après une traversée des plus heureuse sur une mer couverte de vaisseaux ennemis.

L'arrivée de Bonaparte à Paris y excita un enthousiasme universel ; chacun crut voir en lui l'homme le plus capable de faire triompher le parti qu'il embrasserait. L'habile général, ne voulant rien risquer, commença par s'assurer l'appui du conseil des anciens, qui décida que le conseil des cinq cents tiendrait ses séances à Saint-Cloud, et que Bonaparte aurait le commandement de toutes les troupes de la division militaire de Paris. Le général rassemble donc au Champ-de-Mars tous les régiments, et les passe en revue ; il leur parla avec chaleur et indignation de l'impéritié du Directoire ; il leur fit entendre que le salut de la république dépendait désormais d'eux seuls. Les soldats répondirent par des acclamations réitérées. Dès le matin du 18 brumaire (9 novembre 1799) les troupes avaient occupé Boulogne, Sèvres et toutes les petites communes des environs. A deux heures le corps législatif était réuni dans la salle de l'orangerie de Saint-Cloud ; la plus

grande agitation régnait parmi les députés. On venait de décider que chacun prêterait individuellement le serment de maintenir la constitution et de s'opposer à l'établissement de toute espèce de tyrannie. La porte de l'orangerie s'ouvrit, et l'on vit entrer le général Bonaparte tête nue et accompagné de grenadiers. A l'instant, toute l'assemblée se lève, le désordre est à son comble ; un grand nombre de députés s'écrient avec indignation : *A bas le dictateur ! hors la loi !....* Mais l'ordre est donné aux troupes d'avancer, l'arme au bras. Saisis de terreur, les députés prennent la fuite, sortent par les fenêtres, et se sauvent par toutes les issues qui s'offrent à eux. Le conseil des anciens se réunit aussitôt, décréta l'abolition du Directoire exécutif, et le remplaça par un consulat composé de trois membres investis d'une autorité inégale. Sous le titre de premier consul, Bonaparte était réellement chef de ses collègues et souverain de l'Etat. On substitua aux deux conseils un tribunal, un corps législatif et un sénat ; la république n'exista plus que de nom.

Les tiraillements perpétuels qui existaient dans le pouvoir, l'instabilité du gouvernement, les discordes qui en sont les suites, étaient devenus intolérables ; les plus vives espérances se rattachaient au gouvernement consulaire. Bonaparte s'occupa activement de rétablir l'ordre dans toutes les parties de l'administration. La loi des otages et de l'emprunt forcé fut abolie ; les prêtres eurent la liberté de rentrer en France et de reprendre les fonctions du culte catholique. Tous les déportés à Sinamaray, à la Guyane, sans jugement légal, sont rappelés en France.

Plus de cinquante mille émigrés, rayés des tables de proscription, durent au premier consul le bonheur de revoir leur patrie. En janvier

Avec une noblesse supérieure à son âge, le fils miséricordieux se faisait le conseiller de son père :

— Ma mère a vendu ses joyaux pour sauver l'honneur de notre nom. Vous solderez vos créances ; puis, n'est-ce pas, mon père, vous mènerez l'existence qui convient au repentir ?

Il avait parlé simplement, mais avec fermeté, et devant l'auguste autorité de son fils, Boleslas courbait la tête, gardant le silence.

Et, tout à coup, avec un grand soupir :

— Ah ! comment ai-je pu menacer d'une arme meurtrière celle qui est ta mère ?... la blesser grièvement.

Ce qui grondait maintenant dans sa voix étouffée, c'était la colère contre lui-même ; c'était aussi la douleur.

— Si tu pouvais savoir, Yvan, dès que je voyais des cartes, quelles luttes terribles j'avais à soutenir contre moi-même pour ne pas céder !... Et je cédais toujours... La vue de l'or

me grisait. Sitôt assis devant une table de jeu je me sentais pris, possédé, emporté ; tout mon sang brûlait, et je perdais la raison. La vie ne me semblait pas possible sans un luxe fastueux. Ah ! misérable orgueilleux que j'étais ! Misérable fou ! Ah ! je te fais horreur, n'est-ce pas Yvan ?

Les larmes de l'infirme coulaient devant ce repentir ; pouvait-il maudire ce malheureux qui pleurait si sincèrement son crime ?

— Tu lui diras, Yvan, que, maintenant, une seule chose a pour moi du prix, son pardon... Dis-lui que je l'implorerai avec des larmes qui me brûlent.

Ses mains se joignaient, et sans que l'adolescent ait pu l'en empêcher, il s'était incliné devant son fils :

— Dis-lui que, je suis à genoux devant toi ; et que, par la pensée, je suis à genoux devant elle.

Ah ! dis-lui, que quand la fumée du revolver s'est dissipée et que je l'ai vue, tomber sur le

Feuilleton du *Pays du Dimanche* 29

LES

Cantiques d'Yvan

PAR

M. DU CAMFRANC

Il disait l'assurance de sécurité ; mais il ne répétait pas les mots de mépris et de haine. A quoi bon désespérer, de plus en plus, cet homme déjà si torturé d'avoir, dans un instant de folie, fait couler le sang ? Car Boleslas avait été égoïste, frivole, passionné, joueur effréné, mais il n'était pas né meurtrier.

Yvan, voyait la lucidité revenue dans l'esprit de son père, et constatant le repentir véritable, qu'il manifestait dans ses paroles, sortit de son portefeuille, une liasse de billets de banque et la remit aux mains de Boleslas.